



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Article L2312-1 Du Code General Des Collectivités Territoriales

DEBAT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET

RAPPEL JURIDIQUE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (et à la loi ATR - art. 11) prévoit dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Toutefois, pour cette année si particulière, dans le contexte de la crise sanitaire, les collectivités territoriales bénéficient des dispositions de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale pour faire face à l'épidémie. Ce texte a pour conséquence de reporter au 31 juillet 2020 la date limite d'adoption des budgets primitifs des EPCI (au lieu du 30 avril) et reporte celle du compte administratif de l'exercice 2019 qui doit être adopté avant le 31 juillet 2020 (au lieu du 30 juin).

L'ordonnance supprime également et exceptionnellement le délai de deux mois entre la remise du rapport et le vote du budget. Il est donc autorisé que le DOB puisse être tenu lors du vote du budget (donc au plus tard le 31 juillet 2020).

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel celui-ci se tient.

Dans le cas contraire, la délibération sur le budget sera entachée d'illégalité et entraînera l'annulation du budget.

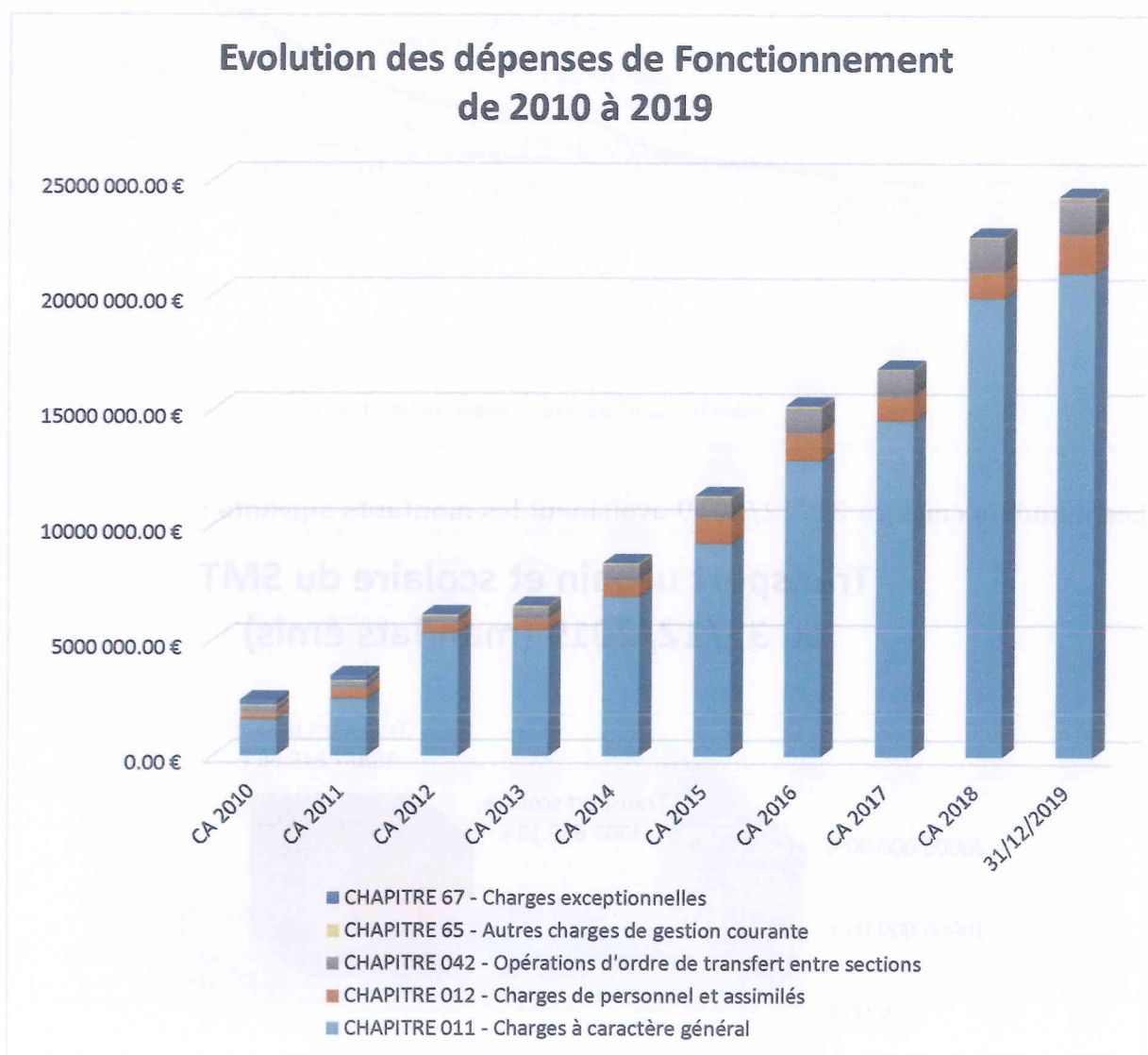
Ce débat permet au comité syndical d'être informé sur la situation financière de la collectivité, mais aussi de discuter sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Pour 2020, tout en assurant un contrôle optimal sur les dépenses, le maintien d'un service efficient, ambitieux et responsable marquera les grandes lignes du budget du Syndicat Mixte des Transports.

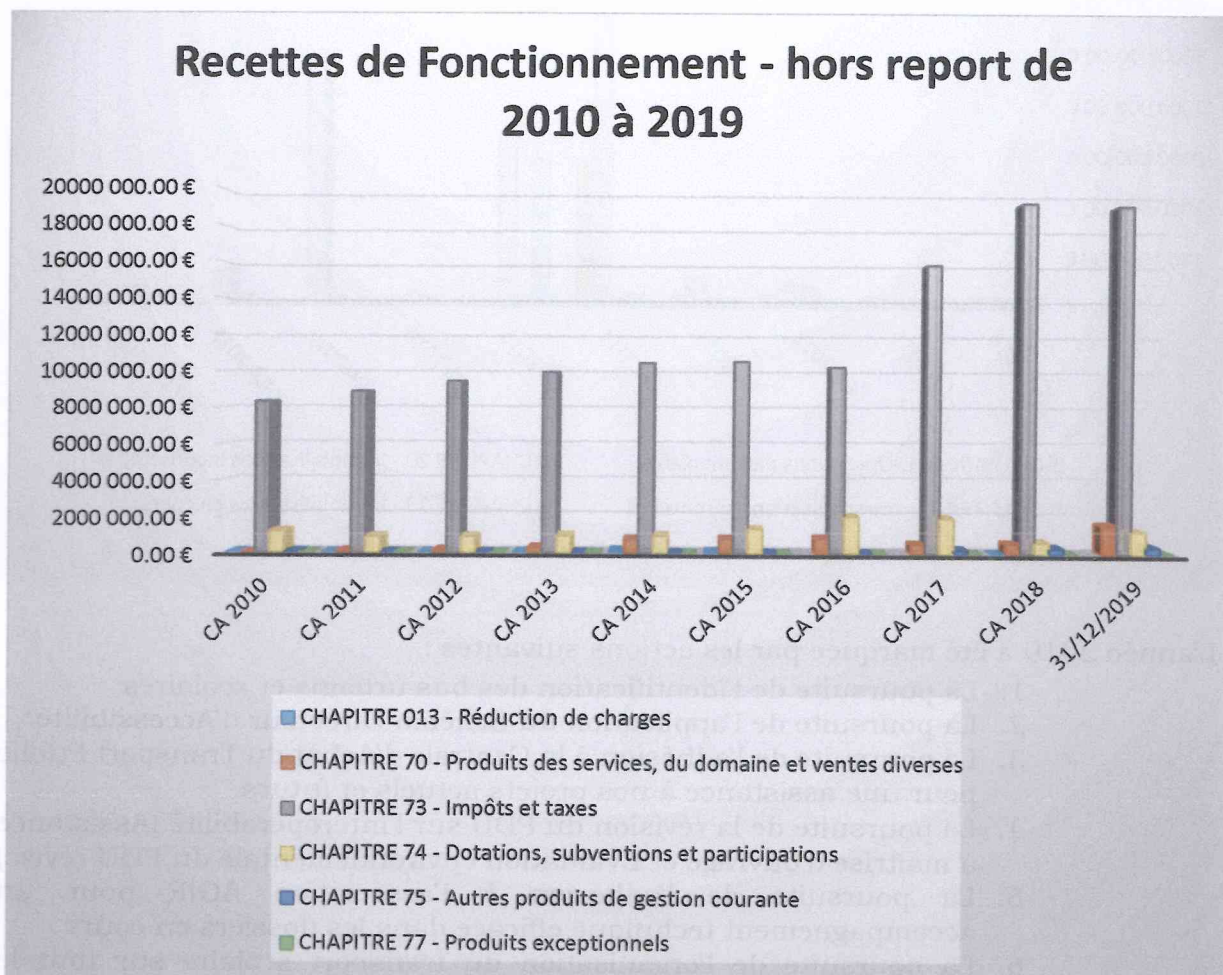
ANALYSE RETROSPECTIVE

Section de Fonctionnement

L'évolution des dépenses de Fonctionnement du Syndicat Mixte des Transports, par chapitre ces 10 dernières années, se présente de la manière suivante :



Les ressources (hors report) du Syndicat Mixte des Transports de ces 10 dernières années se présentent de la manière suivante :



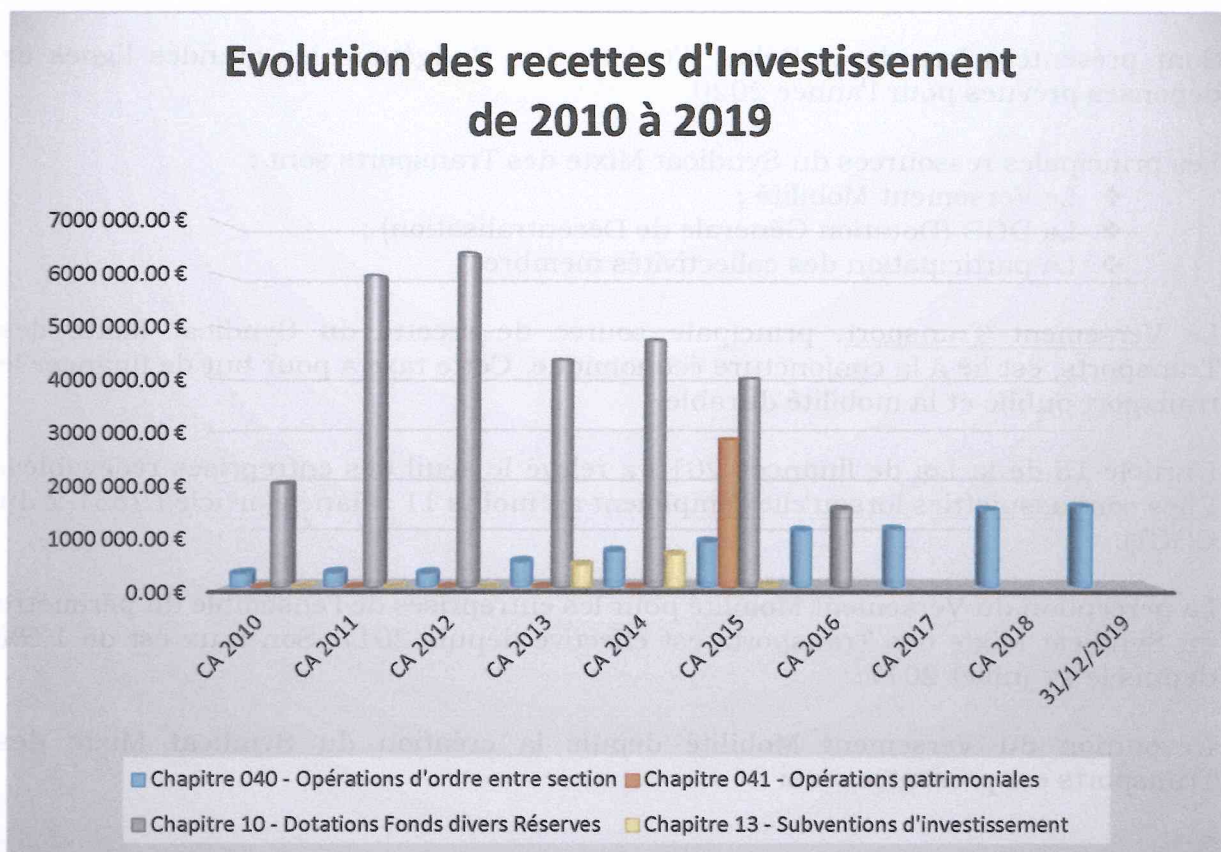
L'épargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) qui a permis de financer l'investissement durant toutes ces années diminue.

La priorité est toujours une gestion et un contrôle optimaux des dépenses.

Section d'Investissement

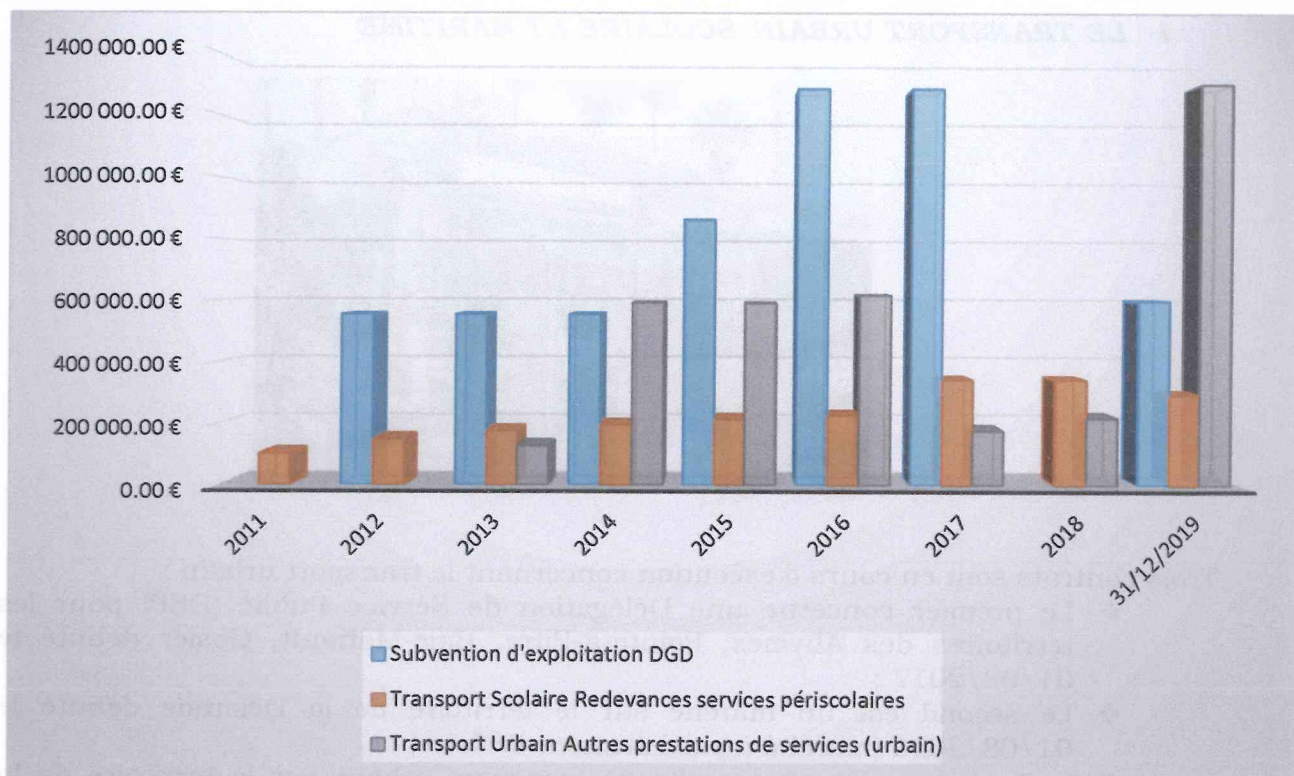
Ces 10 dernières années l'évolution des dépenses en Investissement est la suivante :

Evolution des recettes d'Investissement de 2010 à 2019



L'endettement

Le Syndicat Mixte des Transports n'est pas concerné par l'endettement.



Il est à noter que la redevance de transport urbain n'est plus perçue dans le cadre de la DSP.

Le Syndicat Mixte des Transports propose pour **l'année 2020** les orientations suivantes :

La priorité est la construction du nouveau siège qui permettra au Syndicat Mixte des Transports d'assumer ses missions dans de meilleures conditions.

Ce projet est passé par :

- L'acquisition foncière en 2018 pour un montant de 482.213,00 € ;
- Une étude de programmation pour la réalisation du nouveau siège en cours dont le cabinet MENIGHETTI PROGRAMMATION SAS/PARVIS a la charge ;
- L'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Transports pour la construction du siège administratif attribué à la SEM PATRIMONIALE ;
- L'étude de sol réalisé par un cabinet expert IMSRN en octobre 2019.

INTITULES	Montants
Transport urbain :	17 824 197.23 €
DSP (B-M ; Abymes ; Gosier ; P-A-P) - 12 mois	12 433 939.80 €
DSP(B-M;Abymes;Gosier;PAP) Estimation solde de 2019 (maximum) - 13ème mois	1 031 172.68 €
DSP - Avenant 2 - Transport à la demande 2020 (10 mois)	205 378.08 €
DSP - Avenant 4- Vélos à assistance électrique 2020 (10 mois)	83 264.91 €
DSP - Avenant 5- Elecromobilité de proximité 2020 (9 mois)	318 080.77 €
Marché transport urbain DESIRADE	74 373.27 €
Marché transport urbain Ste-Anne/St-François	3 677 987.72 €

Marchés transport scolaire en cours - Prévion :	4 241 000.00 €
Marchés SMT	3 444 846.83 €
Marchés transférés (prix le plus élevé avec	796 153.17 €

Transport urbain et scolaire	22 065 197.23 €
-------------------------------------	------------------------

Transport maritime - Solde 2019	150 000.00 €
--	---------------------

Total transport	22 215 197.23 €
------------------------	------------------------

21 502 184.95 €

Des marchés sont à prévoir :

- Transport scolaire 2015 – Transfert du Conseil Départemental (Riviera) – 966 376.80€ par an (marché en cours s'achevant en juillet 2020)
- Acquisition de vélos à assistance électrique – estimé à 191 375 € pour l'année 1 (expérimentation)
- Régie publicitaire
- Construction du nouveau siège social pour le SMT – SMTPCSM_MFS_SIEGE

↓ **L'INFORMATIQUE**

Les dépenses envisagées sont notamment :

- La poursuite des opérations d'optimisation et sécurisation systèmes et réseaux
- La dématérialisation des processus
- La mise en conformité du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles)
- Le remplacement des matériels obsolètes
- L'acquisition de nouveaux matériels
- La mise en œuvre de sauvegardes externes
- La mise en place d'un outil de suivi du parc
- L'amélioration du site web

L'étude sur l'acquisition de logiciels est en cours afin d'assurer un meilleur service au sein du Syndicat Mixte des Transports (courrier...) et une gestion électronique des documents (archivage)

↓ **LA COMMUNICATION**

Plusieurs actions peuvent être lancées dans le cadre de nos compétences et ce, dans différents domaines :

✓ *Evènementiel :*

Le Syndicat Mixte des Transports veut promouvoir et le développer le transport urbain par bus sur l'ensemble de son périmètre.

Les événements qui peuvent être utilisés sont :

- Journée nationale du transport (19 septembre) ;
- Des opérations occasionnelles en partenariat avec les délégataires ;
- Pose de la première pierre du nouveau siège du Syndicat Mixte des Transports

✓ *Actions sur le terrain :*

Ces actions peuvent se résumer par :

- Des enquêtes de satisfaction ayant pour but d'identifier les axes d'amélioration du service ;
- Des distributions de goodies (petits cadeaux avec le logo du Syndicat Mixte des Transports : autocollants, casquettes, tee-shirts...) ;

- ❖ L'entretien des espaces mobilisés pour le réseau du transport urbain
- ❖ La médiation et la formation...

Lorsque le dossier d'une entreprise ou d'une association est validé, la convention établie finalisera et encadrera les actions à mener.

De plus, en 2017, le Syndicat Mixte des Transports a délibéré sur une mise en place d'un programme d'accueil de travaux d'intérêt général et de travaux non rémunérés.

Je laisse à présent place au débat et à ceux qui le souhaitent, d'intervenir.

Ensuite, nous voterons la délibération qui prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

Je vous remercie de votre attention.

Baie-Mahault, le 20 juillet 2020

Le Président

Georges DAUBIN

